



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14	L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Conseillers présents 8	
Quorum 8	
Affiché le : 9 Février 2024	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Aurore BIBRON
Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE

Absents excusés : Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE, Aline LEBRETON, Denis MARCHAND, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT et Stéphane MANCEAU

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

1. Subventions
2. Questions diverses

1- SUBVENTIONS

- **Subvention pour projet salle polyvalente**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différentes aides sollicitées pour le projet de création de la salle polyvalente. Suite à son entrevue avec Monsieur le sous-préfet, la collectivité doit déposer un nouveau dossier au titre de la DETR et de la DSIL 2024.

Il propose de solliciter pour 2024 les subventions DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et valider le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses :		Recettes :	
- Travaux :	1 206 168,54 € HT	- DETR :	240 000,00 €
- Maitrise d'œuvre :	114 711,25 € HT	- DSIL :	360 000,00 €
- Frais études et autres :	29 421,69 € HT	- Région :	50 000,00 €
		- Conseil départemental :	50 000,00 €
		- EPCI :	50 000,00 €
		- Collectivité (emprunt) :	600 301,48 €
Total :	1 350 301,48 € HT		1 350 301,48 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ *Adopte le projet de création de la salle polyvalente,*

→ *Valide le plan de financement présenté,*

→ *Sollicite auprès du préfet la DETR 2024 au titre de « réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux »*

→ *Sollicite auprès du préfet la DSIL 2024 au titre « des opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat »*

→ *Autorise le maire déposer toutes les demandes de subventions relatives à ce projet*

- **Subvention pour opération de requalification de cœur de bourg**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet préparé par le bureau d'études Atrium pour l'opération de requalification du cœur de bourg en commerce et habitat. Il propose au conseil municipal de valider le projet de rénovation et de solliciter auprès du préfet les subventions DETR et DSIL 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ *Adopte le projet de requalification de cœur de bourg pour un coût de 498 351,26 € HT et arrête ses modalités de financement comme présenté ci-dessous :*

Dépenses :		Recettes :	
- Maitrise d'œuvre :	30 538,00 € HT	- DETR :	149 505,00 €
- Acquisition :	105 085,00 € HT	- DSIL :	249 175,63 €
- Travaux rénovation :	355 904,26 € HT	- Collectivité (fonds propres) :	99 670,63 €
- Frais études et autres :	6 824,00 € HT		
Total :	498 351,26 € HT		498 351,26 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ Sollicite auprès du préfet la DETR 2024 au titre « d'opération globale de revitalisation de centre-bourg »

→ Sollicite auprès du préfet la DSIL 2024 au titre « des opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat »

→ Autorise le maire à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet

2- QUESTIONS DIVERSES

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal qu'une réservation pour le lot n°9 du lotissement « Les Portes de Mayenne » a été réalisée par Monsieur HESNARD et Madame FOUILLET pour une surface de 576 m² et au prix de 68 € TTC le mètre carré.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **VALIDE** la cession du lot n°9 à Monsieur HESNARD et MME FOUILLET, domiciliés à ANDOUILLE (53), pour une surface de 576 m² et au prix de 68 € TTC le mètre carré soit un montant total de 39 168 TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces se rapportant au dossier qui seront établis par le notaire.

Il est 19h30, la séance est levée.

Vu, la secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

